



Rupture conventionnelle

Par **Audreydel**, le **23/02/2021** à **09:05**

Bonjour, suite à une mésentente avec un collègue de travail qui est dans la société depuis 17ans, mon directeur me propose de signer une rupture conventionnelle. J'ai été embauché le 27 novembre 2020 avec période d'essai de 2 mois renouvelable 1 fois. Ils ne m'ont pas fait signer le renouvellement, je suis donc en CDI depuis le 01 février. J'ai été reçu sans être avertie, le 10 février, face à mon directeur, le chef des ventes et l'employé avec qui je suis en conflit. Les 3 s'en sont pris à moi en remettant mes compétences professionnelles. Lors d'un entretien à la demande de mon directeur, seule avec lui, il a juste mis en avant que le problème venait de ce collègue en question. Je me suis permise d'enregistrer la conversation. Quelles sont mes possibilités, mes droits et l'obligation de mon employeur car cette pratique est déroutante.

Par avance, je vous remercie.

Cordialement

Audrey Delaporte

Par **P.M.**, le **23/02/2021** à **09:27**

Bonjour,

De toute façon, vous n'êtes pas forcé d'accepter une rupture conventionnelle...

Si l'employeur voulait remettre en cause votre compétence professionnelle, il aurait dû rompre la période d'essai quitte à la renouveler avant le terme de celle initiale...

Si la période d'essai de 2 mois a commencé le 27 novembre 2020 sans interruption, votre embauche est m^eme confirmée depuis le 27 janvier 2021...

L'enregistrement que vous avez réalisé à l'insu de votre interlocuteur ne vous sert à rien en matière civile...

Par **Audreydel**, le **23/02/2021** à **10:36**

Merci pour votre retour.

Quelles sont dorénavant les possibilités qui s'ouvrent à moi en sachant que le fait de refuser de signer la rupture conventionnelle va créer plus de tensions et de coups bas.

Puis-je demander à être basculée sur un autre poste au sein de cette même concession?

L'employeur a -t -il des obligations de reclassement professionnel ?

On m'a bien fait comprendre qu'ils avaient tout une batterie d'avocats

Je ne peux accepter la situation dans l'état en sachant que j'ai passé 3 entretiens pour ce poste et ai été embauchée.

Par avance merci

Cdt

Par **P.M.**, le **23/02/2021** à **11:36**

Vous pouvez demander ce que vous voulez, reste à savoir si l'employeur accédera à votre souhait surtout si vous ne pouvez pas invoquer un harcèlement moral caractérisé...

S'il y a des Représentants du Personnel, vous pourriez vous en rapprocher et vous faire assister par l'un d'eux lors des prochains entretiens y compris pour celui préalable à la rupture conventionnelle...